

BAREME DES HONORAIRES VENTE

Jusque'à	120 000 €	Jusqu'à	15 % TTC
De 120 001 € à	300 000 €	Jusqu'à	12 % TTC
De 300 001 € à	500 000 €	Jusqu'à	10 % TTC
De 500 001 € à	700 000 €	Jusqu'à	9 % TTC
De Supérieur à	700 001 €	Jusqu'à	8 % TTC

Programmes Neuf (ou selon Barème Promoteurs)	Jusqu'à	10 % TTC
Terrains, Immeubles, (Division, lotissement,Réhabilitation	Jusqu'à	15 % TTC
Terrains pour Hôtel, Ehpad, Professionnel	Jusqu'à	20 % TTC

- Montant calculé sur le prix de vente net vendeur
- Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION LOCATIVE

LOCATION HABITATION :

- Plafonds officiels : **10€ TTC /m²** - Mise en location
- Visites
- Constitution du dossier du locataire
- Rédaction de l'acte

- : **3€ TTC /m²** - État des lieux d'entrée

AUTRES BAUX (non soumis à la loi du 6 juillet 1989)

HONORAIRES LOCATION BAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX :

- Professionnels : **25 % HT** du loyer annuel (charge Preneur)
- Commerciaux : **25 % HT** du loyer annuel (charge Preneur)

BAREME DES HONORAIRES GESTION LOCATIVE

GESTION LOCATIVE :

- Honoraires de gestion : **6.00 % HT** des sommes encaissées
(en sus demande d'assurance de loyers impayés)

